



Le 22 septembre 2023,

Objet : Information complémentaire relative à la PJ 49 A23_055TT_Note ERC_Baule_Intact_régénérative

La note PJ 49 A23_055TT_Note ERC_Baule_Intact_régénérative vise à présenter la manière dont les enjeux écologiques du site d'implantation ont été pris en compte, en appliquant la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC). Cette étude a été réalisée par la société Thema sur la base des éléments de projets connus à la date de rédaction, d'un inventaire des zones humides réalisé en avril 2023, des enjeux écologiques définis sur la base de deux campagnes de terrain (printemps et été 2023).

Intact porte à connaissance qu'une mesure de réduction de l'emprise au sol, postérieure à la date de rédaction du rapport, n'est pas intégrée aux Chapitre 4, paragraphes 4.1 à 4.4 et Chapitre 5. Elle engendre une réduction des surfaces concernées par le projet en zone S1 (fig 4) de 900 m² par rapport à celle figurant au plan de masse représenté page 25 (fig. 8).

Pour autant, Intact n'entend pas apporter de modification aux mesures compensatoires présentées dans le rapport aux Chapitre 4, paragraphes 4.5 et 4,6 et Chapitre 5, étant précisé que ces mesures compensatoires, qui ont été calculées en intégrant ces 900 m² dans les mesures de compensation.

DocuSigned by:
Alexis Duval
53833907A1DD4C4...

Alexis Duval
Président